« AFFEM »

Association Loi 1901
Siège social : 84 rue Villeneuve
92587 – CLICHY CEDEX

SIRET : 448 557 603 000 18
N.A.F. : 8559 A
==========

EXERCICE 2008

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

(Article 612-5 du code du commerce)

========

« AFFEM »
Association Loi 1901
Siège social : 84 rue Villeneuve
92587 – CLICHY CEDEX
SIRET : 391 076 916 00018
N.A.F. : ..... 8559 A

EXERCICE 2008

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
(Article 612-5 du code du commerce)

Messieurs,

Nous vous rappelons que l'article 612-5 du code du commerce, soumet à procédure du contrôle à posteriori les opérations intervenant entre une association percevant des subventions d'un montant supérieur à 150 000 euros et ses Administrateurs ou personnes assurant un rôle de mandataire social ou entre une même association et une personne morale à Associés ou Dirigeants communs.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Dans le cadre de ces dispositions légales, nous vous donnons les informations suivantes :

CONVENTIONS QUI SE SONT POURSUIVIES

Avec l'association FODIPEG

Administrateurs concernés : Messieurs COUVREUR, BASQUIN (représentant SIMAVELEC), HAQUET (représentant FNAEM), et LOQUIN (représentant GIFAM).

Votre association bénéficiait d'une avance de trésorerie d'une durée d'un an renouvelable, plafonnée à 200 000 € et non rémunérée.

Par avenant du 8 décembre 2008, elle a été plafonnée à 137 230 € et rémunérée au taux de 2,5 %. Cette avance s'élève à 60 000 € au 31 décembre 2008. L'exercice n'enregistre aucune charge financière.

CONVENTIONS NOUVELLES :

Avec l'association FODIPEG

Administrateurs concernés : Messieurs COUVREUR, BASQUIN (représentant SIMAVELEC), HAQUET (représentant FNAEM), et LOQUIN (représentant GIFAM).

Votre association a signé un contrat de sous-location avec l'association FODIPEG, titulaire du bail principal, concernant l'extention des locaux au 1er étage de l'aile B, à effet du 08 décembre 2008. L'exercice n'enregistre aucune charge de loyer pour ces locaux (gratuité du 08/12/2008 au 07/03/2009). Le dépôt de garantie correspondant de 21 870 € payé par FODIPEG en 2009 n'est pas reversé au 31/12/2008.

Paris, le 04 Juin 2009

S. MALLET-BOZIER
Gérante de la
S.C.P. « MALLET ET AUTRES »
Commissaire aux Comptes

« AFFEM »

Association Loi 1901
Siège social : 84 rue Villeneuve
92587 – CLICHY CEDEX

SIRET : 448 557 603 000 18
N.A.F. : 8559 A

==========

EXERCICE 2008

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 22 JUIN 2009

(Article 225-100 du code de commerce)

==========

« AFFEM »
Association Loi 1901
Siège social : 84 rue Villeneuve
92587 CLICHY CEDEX
SIRET : 391 076 916 00018
N.A.F. : ..... 8559 A
==========

EXERCICE 2008

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2009

==========

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire en date du 03 Mars 2003, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2008, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la Association « AFFEM » tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et informations prévues par la Loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

.../...

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté de comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels n'appellent de notre part aucune observation.

Paris, le 04 Juin 2009

S. MALLET-BOZIER
Gérante de la
S.C.P. « MALLET ET AUTRES »
Commissaire aux Comptes

« AFFEM »

Association Loi 1901
Siège social : 84 rue Villeneuve
92587 – CLICHY CEDEX

SIRET : 448 557 603 000 18
N.A.F. : 8559 A
==========

EXERCICE 2008

COMPTES ANNUELS

Document comprenant 12 pages

SOMMAIRE

Rapport (présence commissaire aux comptes)

COMPTES ANNUELS **Page 1 à 11**

Compte de résultat 1

Compte de résultat (suite) 2

Bilan actif 3

Bilan passif 4

Identification de l'entreprise 5

Règles et méthodes comptables 6

Etat de l'actif immobilisé 7

Etat des amortissements 8

Etat échéances créances et dettes 9 à 10

Charges à payer 11

DETAIL DES COMPTES ANNUELS **Page 12 à 21**

Détail du compte de résultat 12 à 17

Détail de l'actif 18 à 19

Détail du passif 20 à 21

LIASSE FISCALE **Page 22 à 40**

Comptes annuels

ASS AFFEM

84 rue Villeneuve

92110 CLICHY

Exercice clos le : 31 décembre 2008

SIRET : 44855764500018

JPA ENTREPRISES
2/3 place de la Gare st Amâtre
Tél : 03.86.51.65.65

89000 AUXERRE
Fax : 03.86.51.66.66

Rapport présence commissaire aux comptes

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise ASS AFFEM pour l'exercice du 01/01/08 au 31/12/08 et conformément aux termes de ma lettre de mission en date du 16/12/2005, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	543 752,73 €
Chiffre d'affaires	1 453 005,56 €

Résultat net comptable(bénéfice)	97 872,21 €

Fait à AUXERRE

Le 24/01/2009

Nom de l'expert comptable : GODARD Isabelle

Signature

.

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat

	31/12/08			31/12/07
	France	**Exportation**	**Total**	
Ventes marchandises				
Production vendue de biens				
Prod. vend. de services	1 453 005		1 453 005	755 132
Chiffres d'affaires net	**1 453 005**		**1 453 005**	**755 132**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise /amortis.& Provision transfert de charges			4 249	22 389
Autres produits (1)			8	146
Total produits d'exploitation (2)			**1 457 263**	**777 669**
Achats marchandises				
Variation stock marchandises				
Achats matières premières & autres approvisionnements				
Variation stock matières premières & approvisionnement				
Autres achats et charges externes (3)			728 974	352 060
Impôt, taxes et versements assimilés			14 396	9 413
Salaires & traitements			387 799	225 722
Charges sociales			186 951	101 212
Dotations aux amortissements sur Immobilisations			14 347	27 856
Dotations aux dépréciations sur Immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur Actif circulant				
Dotations aux provisions				
Autres charges			891	8 502
Total charges d'exploitation (4)			**1 333 361**	**724 766**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**123 902**	**52 902**
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée bénéfice transféré				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières & créances.(5)				
Autres intérêts & produits assimilés (5)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de v.m.p.				
Total des produits financiers				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts & charges assimilés (6)			296	615
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de v.m.p.				
Total des charges financières			**296**	**615**
RESULTAT FINANCIER			**- 296**	**- 615**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**123 605**	**52 287**

Compte de résultat suite

	31/12/08	31/12/07
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 362	5 008
Produits exceptionnels sur opérations en capital	12 500	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total produits exceptionnels (7)	**13 862**	**5 008**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		7 145
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total charges exceptionnelles(7)		**7 145**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**13 862**	**- 2 136**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	39 596	7 472
TOTAL DES PRODUITS	**1 471 126**	**782 678**
TOTAL DES CHARGES	**1 373 253**	**739 999**
BENEFICE OU PERTE (Total des produits –Total des charges)	**97 872**	**42 679**

(1) Produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2) Produits de locations immobilières		
(2) Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler en (8))		
(3) Crédit bail mobilier		
(3) Crédit bail immobilier		
(4) Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler en (8))		
(5) Produits concernant les entreprises liées		
(6) Intérêts concernant les entreprises liées		
(6bis) Dons faits aux organismes d'intérêt général		
(9) Transfert de charges	4 249	3 382
(10) Cotisations pers. expl. *(Primes et cot.)*		
(11) redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
(12) redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	charges exceptionnelles	produits exceptionnels
Libéraliré reçue		*1 362*
Produits cession immo		*12 500*

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	charges antérieures	produits antérieurs

Bilan actif

	Brut	Amort.Dépr.	31/12/08	31/12/07
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droit similaire	62 353	54 935	7 417	6 031
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Immo. Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, Mat. Outil.	810	810		
Autres immobilisations corporelles	64 109	47 534	16 574	4 511
Immobilisations en cours				34 000
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées				
Autres participations				
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	470		470	470
TOTAL (I)	**127 743**	**103 281**	**24 462**	**45 012**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières approvision.				
En cours de productions de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & ac. versés/commandes				
Créances				
Clients comptes rattachés	407 107		407 107	261 868
Autres créances	6 219		6 219	13 344
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	105 610		105 610	187 590
Comptes de régularisations				
Charges constatées d'avance	353		353	
TOTAL (II)	**519 290**		**519 290**	**462 803**
Frais d'émission d'emprunt à étaler(III)				
Primes de rembt obligations (IV)				
Écart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	**647 033**	**103 281**	**543 752**	**507 816**

.

Bilan passif

	31/12/08	31/12/07
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel		
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
Écarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	60 000	18 000
Report à nouveau	1 655	976
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	**97 872**	**42 679**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**159 527**	**61 655**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		11 718
Emprunts et dettes financières divers	60 000	200 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 128	54 994
Dettes fiscales et sociales	216 396	179 447
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance	14 700	
TOTAL (IV)	**384 224**	**446 160**
Ecarts de conversion passif **(V)**		
TOTAL GENERAL (I à V)	**543 752**	**507 816**

Identification de l'entreprise

Désignation de l'association : ASS AFFEM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/08, dont le total est de 543 752 E et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de 97 872 E

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/08 au 31/12/08.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 30/03/2009 par les dirigeants de l'association.

.

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

• Logiciels informatiques	1 à 3 ans
• Matériels	3 ans
• Matériel de bureau	3 ans
• Matériel informatique	3 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de retraite

Les conventions collectives applicables à l'association sont celle de la métallurgie de la Région Parisienne et celle des ingénieurs et cadres de la Métallurgie.

Ils ont été calculés selon la méthode prospective en retenant les hypothèses de base suivantes :

- taux de turn over :	0%
- augmentation moyenne des salaires	1.50%
- âge de départ à la retraite	65 ans
- taux d'actualisation	1.50%
- taux de charges sociales	42%

Le montant de l'engagement au 31/12/2008 s'élève à 16 765 € et n'a pas été comptabilisé.

Engagement au titre du DIF

Le nombre total d'heures acquis au 31/12/2008 est de 695 heures.

Etat de l'actif immobilisé

CADRE A : IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation exercice	Acquisitions créations
Frais d'établissement R&D **TOTAL 1**			
Autres postes d'immo. incorporelles **TOTAL 2**	**56 100**		**6 253**
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions, installations générales, agencement.			
Installations techniques, matériel et outillage ind.	810		
Installations générales, agencts., aménagts. dives			
Autres matériels de transport	32 051		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	42 565		21 543
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	34 000		
Avances et acomptes			
TOTAL 3	**109 427**		**21 543**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts & autres immobilisations financières	470		
TOTAL 4	470		
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	**165 997**		**28 671**

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
		Par virement	Par cession		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Frais d'établissement R&D **TOTAL 1**					
Autres postes d'immo. incorporelles **TOTAL 2**				**62 353**	
Terrains					
Constructions	sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	Inst. gales., agencts. et am. const.				
Installations techniques matériel et outillage				810	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agencts., aménagement divers				
	Matériel de transport		32 051		
	Matériel de bureau & informatique			64 109	
	Emballages récupérables & divers				
Immobilisations corporelles en cours		34 000			
Avances & acomptes					
TOTAL 3		**34 000**	**32 051**	**64 920**	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts & autres immobilisations financières				470	
TOTAL 4				**470**	
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)		**34 000**	**35 051**	**127 743**	

Etat des amortissements

		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		**Montant début d'exercice**	**Augmentations**	**Diminutions**	**Montant fin d'exercice**
Frais d'établissement et de développement **TOTAL 1**					
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL 2**		**50 068**	**4 866**		**54 935**
Terrains					
Constructions	sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	installations générales				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		810			810
Autres immobilisations corporelles	installations générales				
	matériel de transport	32 051		32 051	
	matériel de bureau	38 053	9 480		47 534
	emballages récupérables				
TOTAL 3		**70 915**	**9 480**	**32 051**	**48 345**
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)		**120 984**	**14 347**	**32 051**	**103 281**

.

Etat échéances créances et dettes

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières		470		470
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		407 107	407 107	
Créances r. de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	6 219	6 219	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés				
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				
Charges constatées d'avance		353	353	
TOTAUX		**414 150**	**413 680**	**470**

Montant des	prêts accordés en cours d'exercice	
	remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés		

Etat échéances créances et dettes

CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 2 ans max. à l'origine				
	à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		60 000	60 000		
Fournisseurs et comptes rattachés		93 128	93 128		
Personnel et comptes rattachés		35 082	35 082		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		61 918	61 918		
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	32 124	32 124		
	Taxe sur valeur ajoutée	81 049	81 049		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	6 222	6 222		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					
Dette représentative de titres emp.					
Produits constatés d'avance		14 700	14 700		
TOTAUX		**384 224**	**384 224**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 875
Dettes fiscales et sociales	54 962
Autres dettes	
TOTAL	**86 838**

DETAIL DES COMPTES ANNUELS

Détail du compte de résultat

Produits d'exploitation		31/12/08	31/12/07
706100	Contrat professionnali	130 097,50	35 492,83
706200	Fpc france	818 153,77	455 131,09
706201	Fpc france coût annul° stage	46 912,47	4 836,36
706210	Prestations foad	300,00	15 906,47
706220	Prestations ingenerie	167 132,96	199 056,51
706230	Personnel mis à disposition	250 861,77	14 224,23
706240	Prestations diverses		134,54
706290	Fpc export sans tva	11 498,58	
708100	Cotisations adhérents	40,00	40,00
708310	Location plate-forme f	5 914,00	
708400	Mise à disposition de personnel	20 824,11	
708800	Autres produits activités annexes	1 270,40	23 391,58
708801	Refacturation frais exo		4 826,50
708810	Autres produits (sir e		2 092,60
Production vendue de services		**1 453 005,56**	**755 132,71**
Chiffre d'affaires net		**1 453 005,56**	**755 132,71**
791000	Transfert ch. exploit.	2 087,15	3 382,50
791001	Transfert ch. pedag	2 162,25	
781500	Repris.s/provis.risques & charges		10 506,17
781740	Repris.s/prov.dépréc. créances		8 501,30
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		**4 249,40**	**22 389,97**
758100	Produits divers gestio	8,40	146,72
Autres produits		**8,40**	**146,72**
Total produits d'exploitation		**1 457 263,36**	**777 669,40**

Charges d'exploitation		31/12/08	31/12/07
604000	Achats formation	227 290,24	104 334,57
604300	Formateur ingenerie (e	115 247,31	16 719,27
604400	Formateur contrat prof.		2 184,36
Achats d'études et prestations		**342 537,55**	**123 238,20**
605000	Fourn et pt mat pedago	49 971,66	17 105,09
Achats matériel et travaux		**49 971,66**	**17 105,09**
606100	Electricite	221,15	318,21
606110	Carburant	6 287,48	4 181,29
606300	Petits équipements	1 382,46	552,48
606400	Fournitures administra	540,81	444,21
606420	Fournitures toner		37,88
Achats non stockés matériel et fournitures		**8 431,90**	**5 534,07**
613200	Locations immobilières		27 175,65
613500	Locations mobilières		3 218,67
613510	Location voiture	16 204,72	8 285,89
613520	Location mobiliere aut	2 417,00	
613530	Location salles	55 805,84	
Locations		**74 427,56**	**38 680,21**
615200	Entretien immobilier		280,00
615500	Entretien vehicule	2 291,93	1 082,81
615620	Maintenance informatiq	833,59	7 932,10
Entretien et réparations		**3 125,52**	**9 294,91**
616000	Assurance multirisque	407,96	658,39
616500	Assurance auto mission	1 735,92	1 398,92
616600	Responsabilité risques informatique		12,50
Primes d'assurances		**2 143,88**	**2 069,81**
618100	Documentation générale	118,47	91,10
618300	Documentation technique		14 912,00
Divers, documentations		**118,47**	**15 003,10**
621100	Personnel intérimaire	9 629,47	
621400	Personnel prêté	44 474,00	16 677,75
Personnel extérieur à l'entreprise		**54 103,47**	**16 677,75**
622200	Commissions sur ventes		2 430,00
622600	Honoraires	56 899,91	29 973,33
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		**56 899,91**	**32 403,33**

623000	Annonces insertions	2 376,00	
623110	Communication reseau	100,33	
623400	Cadeaux à la clientèle	461,54	300,00
Publicité, publications, relations publiques		**2 937,87**	**300,00**
624800	Coursiers	99,33	132,44
624810	Transport sur achats	4 999,65	7 048,31
Transports biens et collectifs personnel		**5 098,98**	**7 180,75**
625100	Frais dep. salaries	68 444,35	30 797,24
625110	Frais déplacement administrateurs	97,60	333,80
625120	Frais dep. vacataires	24 945,76	18 094,30
625700	Mission reception	20 399,06	12 678,64
Déplacements, missions et receptions		**113 886,77**	**61 903,98**
626100	Affranchissement	164,52	4 768,21
626200	Telephone	13 968,85	16 627,44
626300	Ligne informatique	828,97	981,22
Frais postaux et frais de télécommunications		**14 962,34**	**22 376,87**
627000	Serv. bancaires et ass	326,53	292,52
Services bancaires et assimilés		**326,53**	**292,52**
628800	Autres charges diverses	2,30	
Divers autres achats et charges externes		**2,30**	
Autres achats et charges externes		**728 974,71**	**352 060,59**
633300	Formation continue	2 226,00	3 051,00
633350	Formation facturee	2 000,00	
633500	Taxe d'apprentissage	2 579,00	1 462,00
635110	Taxe professionnelle	3 448,00	2 900,00
635300	Impôts indirects	2 000,00	2 000,00
637100	Css organic	2 143,00	
Impôts, taxes et versements assimilés		**14 396,00**	**9 413,00**
641100	Salaires bruts gestion	148 795,70	56 456,91
641101	Salaires bruts pedag	230 512,87	158 639,28
641200	Conges payes	(6 928,56)	11 508,07
641210	Prov brut a payer	12 583,34	(882,00)
641400	Indemnités et avantages divers	2 836,36	
Salaires et traitements		**387 799,71**	**225 722,26**
645100	Cot. urssaf gestion	45 887,86	16 009,73
645101	Cot. urssaf pedag	71 546,42	45 804,09
645200	Cot. aon gestion	3 556,12	1 315,90

.

645201	Cot. aon pedag	5 324,73	3 294,46
645300	Cot. canarep gestion	8 353,47	
645301	Cot. canarep pedag	12 468,01	
645400	Cot. garp gestion	6 138,06	2 341,97
645401	Cot. garp pedag	9 473,30	6 411,92
645600	Cotisations réunica gestion	4 100,98	4 789,30
645601	Cotisations réunica pédaog	5 531,42	12 658,28
645700	Prov / chges/ conge pa	(2 333,60)	5 316,88
645710	Prov ch/brut a payer	6 291,67	(359,74)
647500	Medecine travail	2 247,40	2 502,65
647600	Carte orange	541,73	746,90
647601	Carte orange pedag	881,67	
648000	Tickets restaurant	6 942,00	
648100	Autres charges de personnel		379,86
Charges sociales		**186 951,24**	**101 212,20**
681110	Dot. amort. s/immobil. incorporel.	4 866,88	11 354,31
681120	Dot. amort. s/immobil. corporel.	9 480,98	16 501,87
Dotations aux amortissements sur immobilisations		**14 347,86**	**27 856,18**
654400	Pertes sur créances ex. antérieurs		8 501,30
658100	Frais divers de gestio	891,73	1,27
Autres charges		**891,73**	**8 502,57**
Total charges d'exploitation		**1 333 361,25**	**724 766,80**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**123 902,11**	**52 902,60**

Produits financiers		31/12/08	31/12/07
Total des produits financiers			

Charges financières		31/12/08	31/12/07
661100	Intérêts des emprunts et dettes	296,64	615,24
Intérêts et charges assimilées		**296,64**	**615,24**
Total des charges financières		**296,64**	**615,24**
RÉSULTAT FINANCIER		**(296,64)**	**(615,24)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**123 605,47**	**52 287,36**

Produits exceptionnels		31/12/08	31/12/07
771300	Libéralités perçues	1 362,74	
771800	Autres produits except. de gestion		5 008,65
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		**1 362,74**	**5 008,65**
775000	Produits cessions éléments d'actif	12 500,00	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		**12 500,00**	
Total des produits exceptionnels		**13 862,74**	**5 008,65**

Charges exceptionnelles		31/12/08	31/12/07
671200	Pénalités et amendes		45,00
671800	Autres charges except. de gestion		7 100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			**7 145,00**
Total des charges exceptionnelles			**7 145,00**
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**13 862,74**	**(2 136,35)**
695000	Impôts sur les bénéfices	39 596,00	7 472,00
Impôts sur les bénéfices		**39 596,00**	**7 472,00**
Total des produits		**1 471 126,10**	**782 678,05**
Total des charges		**1 373 253,89**	**739 999,04**
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		**97 872,21**	**42 679,01**

ACTIF IMMOBILISE		31/12/08	31/12/07
205100	Logiciels fod	62 353,02	56 100,02
280510	Amort logiciels fod	(54 935,74)	(50 068,86)
Concessions, brevets, droit similaire		**7 417,28**	**6 031,16**
215400	Matériel industriel	810,65	810,65
281540	Amortis. matériels	(810,65)	(810,65)
Installations techniques, Mat. Outill.			
218200	Matériel de transport		32 051,00
218300	Materiel bureau et inf	56 398,36	34 854,46
218310	Materiel pedag. fod	7 711,05	7 711,05
281820	Amortis. matériel de transport		(32 051,00)
281830	Amort mat bur&inf fod	(40 260,31)	(33 927,64)
281831	Amort mat bur&inf cfa9	(7 274,38)	(4 126,07)
Autres immobilisations corporelles		**16 574,72**	**4 511,80**
231000	Immobilisat. corporelles en cours		34 000,00
Immobilisations en cours			**34 000,00**
275000	Depots et cautionn.ver	470,00	470,00
Autres immobilisations financières		**470,00**	**470,00**
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		**24 462,00**	**45 012,96**

ACTIF CIRCULANT		31/12/08	31/12/07
411100	Clients 19.6	407 107,54	261 868,11
Clients et comptes rattachés		**407 107,54**	**261 868,11**
437800	Titres restaurant		9 213,00
445660	Tva deductible / debit	198,76	174,73
445665	Tva ded / decaissement	3 308,92	2 545,92
445860	Tva sur fnp	2 711,66	1 411,20
Autres créances		**6 219,34**	**13 344,85**
512400	Societe general e affe	105 610,69	187 590,70
Disponibilités		**105 610,69**	**187 590,70**
486000	Charges constatées d'avance	353,16	
Charges constatées d'avance		**353,16**	

TOTAL ACTIF CIRCULANT	**519 290,73**	**462 803,66**
TOTAL ACTIF	**543 752,73**	**507 816,62**

Détail du passif

CAPITAUX PROPRES		31/12/08	31/12/07
106800	Autres réserves	60 000,00	18 000,00
Autres réserves		**60 000,00**	**18 000,00**
110000	Report a nouveau	1 655,69	976,68
Report à nouveau		**1 655,69**	**976,68**
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		**97 872,21**	**42 679,01**
TOTAL (I)		**159 527,90**	**61 655,69**

.

Détail du passif

DETTES		31/12/08	31/12/07
164100	Emprunts établissement de crédit		11 718,78
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			**11 718,78**
168100	Autres emprunts	60 000,00	200 000,00
Emprunts et dettes financières divers		**60 000,00**	**200 000,00**
401100	Fournisseurs	61 252,91	46 383,20
408100	Fournisseurs fnp	31 875,81	8 611,20
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**93 128,72**	**54 994,40**
425100	Collectif notes de fra	6 064,66	3 313,94
428200	Conges payes	16 434,39	23 362,95
428600	Personnel - autres charges à payer	12 583,34	
431000	Urssaf	13 414,00	38 740,00
437310	Réunica	14 028,00	11 799,00
437400	Pole emploi	6 515,00	3 836,00
437500	Aon	4 186,53	3 409,48
437800	Titres restaurant	3 708,00	
438200	Ch.soc. s/conges payes	8 217,20	10 550,80
438210	Prov ch/soc brut a pay	6 291,67	
438600	Charges sociales - charges à payer	5 213,66	4 513,00
438700	Ijss a recevoir	344,64	
444000	Impots sur les benefic	32 124,00	2 449,00
445550	Tva à décaisser	16 445,00	30 869,00
445700	Tva collectee 19.6	63 660,59	42 185,58
445710	Tva collectee 8.5	943,43	340,00
448600	Etat, charges payer	6 222,00	4 079,00
Dettes fiscales et sociales		**216 396,11**	**179 447,75**
487000	Produits constatés d'avance	14 700,00	
Produits constatés d'avance		**14 700,00**	
TOTAL (IV)		**384 224,83**	**446 160,93**
TOTAL GENERAL (I à V)		**543 752,73**	**507 816,62**

LIASSE FISCALE

AGREMENT DGFIP C5109.11010
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065
(2009)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012008 et clos le 31122008

Régime simplifié d'imposition ☐
ou réel normal ☒
(cocher la case correspondante)

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE CLICHY
17 RUE VILLENEUVE
92110 CLICHY

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire :
ASS AFFEM
84 rue Villeneuve

92110 CLICHY

652	311782	44855764500018
Insp.,IFU	N° dossier	N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone : 01.47.30.74.40

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Formation continue d'adultes

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.page 4)

1 **Résultat fiscal** ❶ — Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % : 128 917 — Bénéfice imposable au taux de 15 % : 38 120 — Déficit (report de la lignes XO du 2058 A ou 372 du 2033 B) :

2 **Plus-values** — Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % ❷ : — Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre1) ❸ :

Plus-values à long terme imposables au taux de 16,5 % ❹ : — Autres plus-values imposables au taux de 16,5% ❺ : — Plus-values à long teme imposables au taux de 0% ❻ : — Plus-values exonérées art. 238 *quindecies* ❼ :

3 **Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches** (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Entreprises nouvelles art. 44 *septies* ☐ — Zones franches urbaines ☐

Zone franche Corse ☐ — Pôle de compétitivité ☐ — Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ — Autres dispositifs ❽ ☐

Bénéfice ou déficit exonéré ❾ (indiquer + ou − selon le cas) : — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % :

D IMPUTATIONS (cf.page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. **Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt**
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement :

2. **Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.** Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066 :

3. **Crédits d'impôt et imputations**

Crédit d'impôt en faveur de la recherche : — Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants : — Crédit d'impôt famille :

Réduction d'impôt en faveur du mécénat : — Crédit d'impôt pour investissement en Corse : — Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage : — Autres imputations :

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.page 4)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50% :

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie :
JPA ENTREPRISES 2/3 place de la Gare st Amâtre
89000 AUXERRE 03.86.51.65.65 03.86.51.66.66

− du comptable et/ou du conseil ☐ *

n° d'agrément du CGA

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts comptables ou de l'association de gestion et de comptabilité **

* Préciser dans le cadre s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant).
** Lorsque la déclaration de résultat et la liasse fiscale d'un adhérent d'un centre de gestion agréé sont transmises via la procédure TDFC, la partie relative au visa doit comporter les informations suivantes : nom et n° SIRET du cabinet d'expertise comptable ou de l'association de gestion et de comptabilité.

À CLICHY, le 24012009

Signature et qualité du déclarant : Directeur Général

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5109.11010

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis
(2009)

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice : ASS AFFEM 31122008

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS (Voir renvois page 4)

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ⑩	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⑪		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⑫ **(A préciser par nature sur les lignes e à h)**		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⑬		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis ⑭		total (a à h)	

NEANT

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

TABLEAU 2065 B

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5109.11010

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 Ter
(2009)

Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice : ASS AFFEM 31122008

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle−ci a assumé les frais d'entretien. Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

NEANT

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

2065 Ter

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, **abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DADS 1 ou modèle 2460 de 2008**, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques−vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

PROBABLEMENT

K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
MOINS−VALUES À LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033−NOT, n° 2033−C, Cadre III)

	Taux de 15 % (art. 219 I a *ter* et a*quater* du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du C.G.I.)

− Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

− Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A *bis*).

bénéfice ou déficit (indiquer + ou − selon le cas)

plus ou moins−values à long terme imposables au taux de 15 %

plus ou moins−values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 16,5%

Chiffre d'affaires TTC

plus ou moins−values à long terme imposables au taux de 0 %

− Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n^{os} d'identification de la société mère.

n° SIRET

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5109.10010 (1) **BILAN – ACTIF** DGFiP **N° 2050 2009**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS AFFEM — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 84 rue Villeneuve 92110 CLICHY — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 44855764500018 — Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122008 Net 3	N−1 31122007 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	62 353	AG 54 935	7 417	6 031
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	810	AS 810		
		Autres immobilisations corporelles	AT	64 109	AU 47 534	16 574	4 511
		Immobilisations en cours	AV		AW		34 000
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	470	BI	470	470
		TOTAL (II)	BJ	127 743	BK 103 281	24 462	45 012
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	407 107	BY	407 107	261 868
		Autres créances (3)	BZ	6 219	CA	6 219	13 344
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	105 610	CG	105 610	187 590
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	353	CI	353	
		TOTAL (III)	CJ	519 290	CK	519 290	462 803
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	647 033	1A 103 281	543 752	507 816

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5109.10010 (2) **BILAN – PASSIF avant répartition** DGFiP **N° 2051 2009**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS AFFEM Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

				Exercice N	Exercice N − 1
CAPITAUX PROPRES		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA		
		Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
		Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
		Réserve légale (3)	DD		
		Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
		Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
		Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	60 000	18 000
		Report à nouveau	DH	1 655	976
		RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	97 872	42 679
		Subventions d'investissement	DJ		
		Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	159 527	61 655
Autres fonds propres		Produit des émissions de titres participatifs	DM		
		Avances conditionnées	DN		
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges		Provisions pour risques	DP		
		Provisions pour charges	DQ		
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)		Emprunts obligataires convertibles	DS		
		Autres emprunts obligataires	DT		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		11 718
		Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	60 000	200 000
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	93 128	54 994
		Dettes fiscales et sociales	DY	216 396	179 447
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
		Autres dettes	EA		
Compte régul.		Produits constatés d'avance (4)	EB	14 700	
		TOTAL (IV)	EC	384 224	446 160
		Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	543 752	507 816
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
		Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus−values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	384 224	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5109.10010 (3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP **N° 2052 2009**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS AFFEM Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

			Exercice N					Exercice (N − 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	1 453 005	FH		FI	1 453 005	755 132
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 453 005	FK		FL	1 453 005	755 132
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	4 249	22 389
	Autres produits (1) (11)					FQ	8	146
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 457 263	777 669
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	728 974	352 060
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	14 396	9 413
	Salaires et traitements*					FY	387 799	225 722
	Charges sociales (10)					FZ	186 951	101 212
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations − dotations aux amortissements*					GA	14 347	27 856
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations − dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	891	8 502
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 333 361	724 766
1 − RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I − II)						GG	123 902	52 902
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	296	615
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	296	615
2 − RÉSULTAT FINANCIER (V − VI)						GV	(296)	(615)
3 − RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I − II + III − IV + V − VI)						GW	123 605	52 287

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5109.10010 (4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2009

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS AFFEM Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N − 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 362	5 008
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	12 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	13 862	5 008
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		7 145
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		7 145
4 − RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII − VIII)		HI	13 862	(2 136)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	39 596	7 472
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 471 126	782 678
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 373 253	739 999
5 − BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits − total des charges)		HN	97 872	42 679
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de location immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci−dessous)	1G		
(3) Dont	− Crédit−bail mobilier *	HP		
	− Crédit−bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci−dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	4 249	3 382
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Libéraliré reçue		1 362
Produits cession immo		12 500

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5109.10010 | 5 | IMMOBILISATIONS | DGFiP N° 2054 2009

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS AFFEM | Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	56 100	KE		KF	6 253
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions – Sur sol propre – Dont Composants L9		KJ		KK		KL	
	Constructions – Sur sol d'autrui – Dont Composants M1		KM		KN		KO	
	Constructions – Installations générales, agencements et aménagements des constructions * – Dont Composants M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels – Dont Composants M3		KS	810	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles – Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport*		KY	32 051	KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et informatique, mobilier		LB	42 565	LC		LD	21 543
	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH	34 000	LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	109 427	LO		LP	21 543
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	470	1U		1V	
		TOTAL IV	LQ	470	LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	165 997	ØH		ØJ	27 796

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence – Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	62 353	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions – Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
	Constructions – Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
	Constructions – Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	810	ML	
	Autres immobilisations corporelles – Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		MO	
	Autres immobilisations corporelles – Matériel de transport		IV		MP	32 051	MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles – Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	64 109	MU	
	Autres immobilisations corporelles – Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	34 000	MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY	34 000	NG	32 051	NH	64 920	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	470	2G	
		TOTAL IV	I3		NJ		NK	470	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	34 000	ØK	32 051	ØL	127 743	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5109.10010

6 **AMORTISSEMENTS**

DGFiP **N° 2055 2009**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS AFFEM Néant ☐ *

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**		PE	50 068	PF	4 866	PG		PH	54 935
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	810	QA		QB		QC	810
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	32 051	QI		QJ	32 051	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	38 053	QM	9 480	QN		QO	47 534
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	70 915	QV	9 480	QW	32 051	QX	48 345
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	120 984	ØP	14 347	ØQ	32 051	ØR	103 281

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements **TOTAL I**		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles **TOTAL II**		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation – **TOTAL IV**		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**	NY		**Total général non ventilé (NW−NY)**	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5109.10010 (7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2009

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS AFFEM Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A−II)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations − incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	− corporelles	6E		6F		6G		6H		
	− titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	− titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	− autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises − d'exploitation			UE		UF				
	− financières			UG		UH				
	− exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39−1−5 °du C.G.I **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5109.10010 (8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2009

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS AFFEM — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US
	Autres immobilisations financières	UT	470	UV	UW 470
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA			
	Autres créances clients	UX	407 107	407 107	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1			
	Personnel et comptes rattachés	UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM			
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 219	6 219	
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR			
	Charges constatées d'avance	VS	353	353	
	TOTAUX	VT	414 150	VU 413 680	VV 470
RENVOIS	(1) Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
	(1) Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	60 000	60 000		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	93 128	93 128		
Personnel et comptes rattachés		8C	35 082	35 082		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	61 918	61 918		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	32 124	32 124		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	81 049	81 049		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 222	6 222		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	14 700	14 700		
TOTAUX		VY	384 224	VZ 384 224		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	151 718			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5109.10010 (9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL** DGFiP **N° 2058−A 2009**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ASS AFFEM — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31122008

I. RÉINTÉGRATIONS

							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	97 872
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						WB	
		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci−dessous)							WD	
	Amortissements excédentaires (art. 39−4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							WE	143
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39−4 du C.G.I.*							WF	
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)							WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058−B, cadre III)*							WI	2 143
	Amendes et pénalités (nature : .....)							WJ	
	Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)							I7	39 596
Quote−part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI	L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins−values nettes à long terme	− imposées au taux de 15 % ou de16,5 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
		− imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus−values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	− Plus−values nettes à court terme						WN	
		− Plus−values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont :	Intérêts excédentaires (art. 39−1−3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	
					Quote−part de 5% des plus−values à taux zéro	M8	)		
							TOTAL I	WR	139 754

II. DÉDUCTIONS

							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	
	Quote−part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058−B, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus−values nettes à long terme	− imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
		− imposées au taux de 0 %						WH	
		− imposées au taux de 16,5%						WP	
		− imputées sur les moins−values nettes à long terme antérieures						WW	
		− imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus−values imposées au taux de 16,5 %							I6	
	Fraction des plus−values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(quote−part des frais et charges restant imposable, à déduire des produits nets de participations					)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre−mer*.							ZY	
	Majoration d'amortissement*							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles − (Reprise d'entreprises en difficultés 44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies* A)	L5		XF
		Pôle de compétitivité (art. 44 *undecies*)	L6		Sociétés investissements Immobiliers cotées (art. 44 *sexies* A)	K3		Zone franche Corse (art. 44 *decies*)	ØT		
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser(art. 44 duodecies)	1F					
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dégagée par le report en arrière du déficit* (entreprises à l'IS)		ZI				)	XG	
							TOTAL II	XH	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice **(I moins II)**	XI	139 754	
	déficit **(II moins I)**			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)				XL
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	139 754	XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5109.10010 (10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES** DGFiP **N° 2058−B 2009**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASS AFFEM — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058−A)	K5	
Déficits reportables (différence K4−K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39−1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39−1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
CSS Organic	9K	2 143	9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058−A :	YN	2 143	YO	
		ligne WI		ligne WU

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5109.10010 (11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS** DGFiP **N° 2058-C 2009**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ASS AFFEM — Néant ☐ *

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	976
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	42 679
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)		
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	ØE	
	TOTAL I	ØF	43 655
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
	Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	42 000
	Dividendes	ZE	
	Autres répartitions	ZF	
	Report à nouveau	ZG	1 655
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	43 655

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N − 1 :
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	– Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	– Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance	YT	392 509	140 343
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ	74 427	38 680
	– Personnel extérieur à l'entreprise	YU	54 103	16 677
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	56 899	32 403
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	151 034	123 956
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	728 974	352 060
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *	YW	3 448	2 900
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	10 948	6 513
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	14 396	9 413
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée	YY	278 129	145 246
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	87 820	55 221
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2008) *	ØB	379 307	
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%(1)	JL	
			Plus-values à 16,5%(2)	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%(1)	JO	
			Plus-values à 16,5%(2)	JP		Imputations	JF	

Selon le cas, indiquer 1 si le bénéfice consolidé, 2 si le bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG — Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale JH — N° SIRET de la société mère JJ

– numéro du centre de gestion agréé *	XP				
– Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ____ handicapés : ____)	YP	9		9	
– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%		%	
– Filiales et participations: La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration.		Si absence de filiales et participations, cocher 0 / Si présence de filiales et participations, cocher 1	ZR	☐	

(1) ou 8% pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007.
(2) uniquement pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007. Les plus-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5 % (art. 219 Ia du CGI).
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5109.10010 (12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP **N° 2059-A 2009**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS AFFEM — Néant ☐ *

A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	Renault espace	32 051			32 051	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* Court terme ⑨	Long terme ⑩ 16,5 %	Long terme ⑩ 15 % ou 16 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 16,5 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1	12 500	12 500	12 500				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II – Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		12 500				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		**(A)**	**(B)** (ventilation par taux)			**(C)**
		CADRE C : autres plus-values taxables à 16,5 % ⑪						

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 16,5 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AGREMENT DGFIP C5109.10010 (13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2009

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS AFFEM — Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5109.10010 (14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP N° 2059-C 2009

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS AFFEM Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 16 % (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) (1) *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) (1) *.	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦= ②+③+④-⑤-⑥
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat del'exercice (article 219 I-a *sexies* -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a *sexies* -0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5109.10010 (15)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059−D 2009

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ASS AFFEM — Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous−comptes de la réserve spéciale des plus−values à long terme				
		taxées à **10** %	taxées à **15** %	taxées à **18** %	taxées à **19** %	taxées à **25** %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N − 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés − donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés − ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 − ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39−1−5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5109.10010 (16)

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059−E 2009

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ASS AFFEM — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012008 et clos le : 31122008 Durée en nombre de mois : 12

I − PRODUCTION DE L'ENTREPRISE		
Ventes de marchandises	B2	
Production vendue − Biens	A5	
Production vendue − Services	A7	1 453 005
Production stockée	B5	
Production immobilisée	B6	
Subventions d'exploitation perçues	B7	
Autres produits	B8	8
Transferts de charges de personnel et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	A8	4 249
TOTAL A	I5	1 457 263
II − CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS (1)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	C1	
Variation de stock (marchandises)*	C2	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	C3	
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	C4	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers	C5	654 547
Fraction des loyers à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location−gérance ou de crédit−bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle	C6	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	K8	
Autres charges	C7	891
Taxes sur le chiffre d'affaires autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc) taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	C8	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location−gérance ou de crédit−bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujetti à la taxe professionnelle*	C9	
TOTAL B	D1	655 438
III − VALEUR AJOUTÉE PRODUITE		
TOTAL A − TOTAL B	D2	801 824

* voir notice au verso

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes C1 à C6, C7 et C8 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne B6, portées en ligne K8.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group